

2EMEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €
Siège social : 22 Rue des Tanneurs
77400 Lagny-sur-Marne
978 153 088 RCS Meaux

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 FEVRIER 2024**

L'an 2024,
Le 15 février,
A 09 heures,

Les associés de la société 2EMEL, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €, divisé en 2 000 parts de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 22 Rue des Tanneurs 77400 Lagny-sur-Marne, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

Madame Maryline DUBOIS, titulaire de 1400 parts sociales en pleine propriété,
Madame Juldas PERROTET, titulaire de 600 parts sociales en pleine propriété,

seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Maryline DUBOIS, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

MD

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de cogérante pour une durée illimitée :

Madame Marie, Joséphine, Juldas PERROTET
née le 29 mars 1963 à Pondichéry (Inde)
de nationalité française
demeurant 6 Square Neptune 77200 Torcy

La cogérante exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Juldas PERROTET déclare qu'elle accepte les fonctions de cogérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Maryline DUBOIS
Gérante

